

moment même où le ministre portait ses accusations, le premier ministre (M. Pearson), chef du gouvernement actuel, félicitait publiquement Radio-Canada pour son excellent travail. Ce qui complique encore davantage la situation, c'est que le président de la Société a remis volontairement sa démission, il y a plus d'un an, mais a été prié par le même gouvernement de demeurer à son poste.

Donc, le ministre de qui relève une société de la Couronne est mis au défi—bien imprudemment, à mon avis—par un homme qui est comptable de Radio-Canada non seulement à l'honorable représentante elle-même mais, par son intermédiaire, au Parlement canadien. Il est clair que l'honorable représentante elle-même a commis une grave imprudence en portant ainsi des accusations générales, étant donné surtout qu'elle a refusé de les préciser pour instruire ceux à qui elle a des comptes à rendre, et je ne veux pas dire à la direction de Radio-Canada, mais au Parlement canadien et, par l'intermédiaire de ses membres, aux Canadiens.

J'ai été étonné, de même que beaucoup d'autres députés, de l'entendre répondre au député d'York-Sud (M. Lewis) l'autre jour: «Ce n'était un secret pour personne un tant soit peu renseigné sur la radiodiffusion qu'il existait un problème de direction». Je suis d'accord là-dessus. Puis le ministre a ajouté: «Mais ce que j'ai appris ces dernières semaines est bien pis encore». C'est cette dernière phrase qui nous préoccupe le plus. Quelles sont ces choses inconnues que le ministre a apprises ces dernières semaines? Nous autres, députés, de même que les Canadiens, avons certes le droit de savoir. Au nom des Canadiens, le Parlement accorde plus de 160 millions de dollars par année à Radio-Canada et, à mon avis, la population a le droit inaliénable de savoir comment son argent est dépensé.

L'autre jour, c'est peut-être un sentiment d'impuissance qui a inspiré ces paroles au ministre. Sûrement, on ne saurait lui attribuer tout le blâme de cette vilaine affaire. C'est le premier ministre qui a toujours fait échouer les efforts pour nommer le nouveau dirigeant de Radio-Canada et qui a toujours manifesté des opinions diamétralement opposées à celles du secrétaire d'État, rendant ainsi parfois sa situation intenable. Le secrétaire d'État a peut-être été indiscret, mais beaucoup de gens au pays croient qu'il a été au moins honnête dans ses dires. (Applaudissements)

Je recommande cette pensée aux membres de la tribune des journalistes. Dans ce con-  
[M. Brand.]

texte, comment pouvons-nous espérer comprendre ou améliorer le bill dont nous sommes saisis, à moins de connaître le fond des choses qui devraient être expliquées aux membres du comité permanent de la radiodiffusion. C'est pourquoi j'ai présenté mon amendement et j'exhorte la Chambre à l'étudier en tenant compte du fait que nous, de ce côté-ci, nous sommes absolument sincères dans nos efforts pour étendre et améliorer la mesure législative que nous étudions. Je le répète, ce n'est pas notre intention par cette manœuvre d'écarter la mesure législative. Mais nous ne saurions bien faire sans connaître les données et nous y arriverons en déférant le bill au comité avant la deuxième lecture.

Pendant que les honorables députés étudient l'amendement je pourrais peut-être faire quelques-unes des observations que je me proposais de faire avant les événements des derniers jours. Lorsque le premier ministre a finalement répondu à ma question au sujet des services de Radio-Canada, à Saskatoon, il était facile de prévoir la réaction des citoyens de cette ville. Le Board of Trade de Saskatoon par l'entremise de son commissaire M. Bert Salloum a dit qu'il était inconcevable que le gouvernement fédéral écarte les plans et il été profondément déçu par cette décision. Voici ce que dit le *Star Phoenix* de Saskatoon du 2 novembre:

• (5.10 p.m.)

Compte tenu de tous les faits, la Chambre de commerce ne peut comprendre la décision du gouvernement. Elle constate que plus le projet est retardé, plus il en coûtera pour l'entreprendre le jour venu.

On lit ensuite:

M. Salloum a dit qu'une réduction des dépenses publiques visait ce projet jusqu'à ce qu'on ait levé cette restriction l'année dernière, et qu'ensuite Radio-Canada ait demandé au BGR l'autorisation de construire la station de Saskatoon. «Le BGR a approuvé la demande et l'on attend, depuis, l'autorisation du cabinet.» On avait annoncé que Saskatoon aurait un deuxième poste de télévision vers l'automne de 1968.

L'article cite ensuite la déclaration suivante du ministre responsable de Radio-Canada:

J'admets qu'un nouveau poste de télévision de Radio-Canada est d'importance vitale pour Saskatoon et je vous promets qu'on fait un examen attentif de ce projet.

Le commissaire Salloum a ajouté:

Compte tenu de tous les faits, nous ne pouvons comprendre la décision du gouvernement.

Le maire de notre ville, M. Sidney Buckwold, est entré lui-même en scène et, comme